

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 8 octobre 2019, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Jacques Desbois, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :  
Luc Lambert, directeur général  
René Desbois, inspecteur

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 36 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

**2019-10-153**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 10, 24 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2019
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, du journal des déboursés et du rapport des salaires nets
- 6- Avis de motion et projet de règlement numéro 2019-350 concernant les modalités d'application des avis de publics
- 7- Dossier remorques
- 8- Autres sujets : États financiers 2018 - OMH Sainte-Thérèse-de-Gaspé  
Approbation des dépenses admissibles – volet ERL  
GF Rocher Percé Inc. – Convention de récolte de bois  
Vente de pépinière Case 2000 par soumission
- 9- Période de questions
- 10- Clôture de la session

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets » ouvert.

**2019-10-154**

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 10, 24 SEPTEMBRE ET 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2019**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 10, 24 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2019 tels que rédigés. Sauf pour la résolution 2019-08-124 on aurait dû lire à la majorité des conseillers et non pas à l'unanimité.

2019-10-155

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de septembre 2019.

2019-10-156

**LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de septembre 2019.

**QUE** le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de septembre 2019.

2019-10-157

**AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-350 CONCERNANT LES MODALITÉS D'APPLICATION DES AVIS PUBLICS**

Avis de motion est donné par Patrick Lebreux, qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 2019-350 concernant les modalités d'application des avis publics et il présente également le projet de règlement numéro 2019-350 concernant les modalités d'application des avis publics.

2019-10-158

**DOSSIER REMORQUES**

Le directeur général informe les membres du conseil municipal des derniers développements dans le dossier des remorques.

2019-10-159

**ÉTATS FINANCIERS 2018 – OMH SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte les états financiers 2018 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tels que déposés.

2019-10-160

**APPROBATION DES DÉPENSES ENCOURUES ADMISSIBLES – VOLET ERL**

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal approuve le rapport, déposé par le directeur général, des dépenses encourues admissibles sur les routes locales de niveaux 1 et 2. En ce qui concerne la voirie : 75.47 % des dépenses pour un montant de 93 630 \$ et l'enlèvement de la neige 71.57 % des dépenses pour un montant de 147 389 \$.

2019-10-161

**GF ROCHER PERCÉ – CONVENTION DE RÉCOLTE DE BOIS**

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général à signer une convention de récolte de bois sur les lots 5 648 630 et 5 650 340 (893-894) avec le Groupement Forestier Rocher Percé Inc.

**2019-10-162**

**VENTE PÉPINE CASE 2000 PAR SOUMISSION**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général à demander des soumissions, dans le journal, pour la vente de la pépîne Case 2000 modèle 580.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

**2019-10-163**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 20 : 13 heures.

\_\_\_\_\_  
Roberto Blondin, maire

\_\_\_\_\_  
Luc Lambert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »